



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 21 1979

UN/SA COLLECTION

A/34/632
S/13593
30 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session
Points 25 et 112 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL
QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES
HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES,
ET ETUDES DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE
TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR
ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS
ET LE DESEPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES
A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR,
POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX

Lettre datée du 30 octobre 1979, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Je souhaite appeler votre attention sur une tentative de meurtre indiscriminé
commise le 28 octobre 1979 par des terroristes de l'OLP près de la ville côtière de
Netanya.

A 6 h 45, un important engin a explosé sur la voie de chemin de fer, à
500 mètres au nord de la station de Netanya, alors qu'un train en provenance
d'Haifa se dirigeait sur Tel-Aviv. La voie ferrée a été gravement endommagée, mais
il n'y a pas eu de victime. Il ne fait guère de doute que, si cette tentative
avait réussi, il se serait produit une grande tragédie humaine. Plus tard dans la
journée, radio Damas a indiqué que l'OLP assumait la pleine responsabilité de cette
tentative d'attentat.

Cet incident n'est que le plus récent de la série d'actes de terrorisme commis
par l'OLP en Israël depuis ma lettre du 19 septembre 1979 (A/34/498-S/13545). Les
terroristes de l'OLP ont explicitement assumé la responsabilité de tous ces
incidents.

a) Le 25 septembre 1979, une bombe retardement a explosé dans un café du
centre de Jérusalem, sans causer de victimes. L'OLP, par l'intermédiaire de son
agence de presse au Liban, s'est immédiatement vantée d'être responsable de
l'incident.

b) Le 27 septembre 1979, une explosion s'est produite à proximité d'un grand marché en plein air de Tel-Aviv. Le quartier, habituellement grouillant de monde, était relativement désert en raison d'une vague de chaleur et il n'y a eu providentiellement aucune victime.

c) Le même jour, à 18 h 45, une bombe a explosé dans Allenby Street, l'une des artères principales de Tel-Aviv. Six personnes ont été blessées. Une fois de plus, par l'intermédiaire de son agence de presse au Liban, l'OLP s'est vantée d'être responsable de l'incident.

d) Dans la matinée du 12 octobre 1979, une puissante explosion s'est produite dans un secteur boisé de East Talpiot, zone résidentielle de Jérusalem. Il n'y a eu aucune victime. Toutefois, selon la radio libanaise, un porte-parole de l'OLP à Damas a assumé le lendemain la responsabilité de l'incident.

e) Dans la matinée du 25 octobre 1979, un engin explosif a été découvert dans un autobus, à la gare centrale des autobus de Tel-Aviv. Les passagers ont été évacués, mais un sapeur des forces de police qui a fait exploser l'engin a été blessé aux jambes.

f) Le 26 octobre 1979, un engin a explosé derrière un arrêt d'autobus à Jérusalem, sans provoquer de dommages.

L'OLP a assumé la responsabilité de ces deux derniers incidents.

Le meurtre insensé de civils a été l'objectif barbare de l'OLP terroriste depuis qu'elle existe. Ses desseins, qu'ils réussissent ou non, sont caractéristiques d'un groupe de criminels internationaux de la pire espèce qui se dissimulent, dans le cas de l'OLP, sous la bannière d'un mouvement de libération nationale.

Etant donné la nature et les objectifs véritables de l'OLP terroriste, le Gouvernement israélien a le devoir, comme je l'ai indiqué dans mes lettres précédentes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

J'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25 et 112 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM
